

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON D'EPERNON**  
**MAIRIE DE COULOMBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015**  
**COMPTE-RENDU**

Coulombs, le 27 Novembre 2015

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- URBANISME : PLUi, PLU
- URBANISME : rétrocession de voirie
- PMR : Agenda d'accessibilité programmée
- TRAVAUX : PMR (accès des Personnes à Mobilité Réduite à la Mairie)
- AVOCAT : note d'honoraires / ester en justice
- CDG : convention cadre pour l'adhésion aux missions facultatives du CDG
- FOND DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES
- FONCIER : Acquisition (SAFER)
- BIBLIOTHEQUE : demande de subvention
- ILLUMINATION DU PORCHE
- FINANCES : décision modificative
- FISCALITE : taxes d'aménagement
- Questions diverses

Le vendredi 27 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 16 novembre 2015, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Florence BENTO, M. Didier LE BARS, Mme Nicole DUSSIDOUR, Mme Catherine MARIE, Mme Agnès COCHE, M. Arnaud SANCHES, Mme Valérie MONOT, M. Paul LE RAVALLEC, M. Jean-Jacques RECORDON, M. Daniel GUILLY.

M. Jean-Luc MARTIN, Mme Nathalie ANDREU, M. Roland PETIT et Mme Jacqueline FOUQUET absents ont respectivement donné pouvoir à Mme Catherine MARIE, M. Jean-Noël MARIE, Mme Nicole DUSSIDOUR et M. Daniel GUILLY.

A l'unanimité, Mme Florence BENTO est nommée en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute à 20h10.

Une minute de silence est respectée en mémoire des victimes et des blessés des attentats du 13 novembre dernier.

### **POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Mme Florence BENTO lit le document.

Mme BENTO apporte une précision sur le montant du devis pour les illuminations de Noël dont le montant était 10 889€ TTC. Le montant est finalement de 4.880€ TTC, en tenant compte du vote des élus.

Il est adopté à la majorité, Mme MONOT s'abstient.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS**

Fermeture de la Trésorerie de Nogent Le Roi: M. PETIT

La Trésorerie de Nogent Le Roi fermera définitivement le mercredi 16 décembre. Les services sont transférés à compter du 21 décembre à la Trésorerie de Maintenon située 27 Bis rue Collin d'Harleville.

Les horaires d'ouvertures sont :

LUNDI	9h00 à 12h30
MARDI	9h00 à 12h30
JEUDI	9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
VENDREDI	9h00 à 12h30

Une permanence hebdomadaire devrait être assurée à Nogent-le-Roi jusqu'au mois de juin 2016.

CONSEIL D'ECOLE : M. PETIT

93 élèves de la maternelle ont travaillé sur le thème de la paix

164 élèves de l'élémentaire ont travaillé sur le thème de la paix et de l'égalité

Concernant le car, un rappel des règles et du règlement pour la descente du car a été effectué.

La kermesse se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**CIMETIERE** : Mme DUSSIDOUR

Le travail se poursuit.

**SITE INTERNET** : Mme DUSSIDOUR

La mise en ligne est prévue en janvier 2016. Les membres de la commission souhaitent le présenter aux élus prochainement.

**COMMISSION ENFANCE** : Mme MARIE

Une Visite des différents centres de loisirs a été organisée. Mme MARIE a constaté une ambiance calme et sereine.

**SCHEMA DES EPCI** : M. Le Maire

Les élus sont invités à se prononcer avant le 21 décembre prochain sur le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité qui regrouperait :

- La communauté de communes des 4 vallées.
- La communauté de communes du Val Drouette
- La communauté de communes des Terrasses et Vallées
- La communauté de communes du Val de Voise
- La communauté de communes de la Beauce Alnéloise

Des réunions publiques vont être organisées dans différentes communes, dont Coulombs.

**URBANISME : PLUi, PLU** : M.GUILLEMINOT

Le PLUi étant prescrit, le PLU ne devrait pas être finalisé. Toutefois, l'ensemble du travail fourni servira de base pour la conception du PLUi.

M.Le Maire souhaite que l'Agence en Perspective, représenté par M GUILLEMINOT, accompagne la commune dans son élaboration afin de protéger et défendre le village.

**URBANISME : rétrocession de voirie** : M.GUILLEMINOT

Suite à la demande des habitants, deux procédures vont être menées pour permettre le transfert de la voirie du domaine privé au domaine public communal.

- L'impasse Les Marques Bouteilles

- Lotissement Les Plantes

Les voiries sont aux normes. M.GUILLEMINOT donne un avis technique favorable. Avant de voter en Conseil Municipal, M.Le maire propose aux élus, en présence de M.GUILLEMINOT, une visite des deux rues.

### **PMR : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : M.MARIE**

Les établissements et les installations recevant du public doivent permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Un diagnostic a été réalisé par la société SOCOTEC. Il convient de présenter l'agenda d'accessibilité programmé. Celui-ci consiste à programmer et formaliser les aménagements prévus et leurs financements.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le dépôt de cet agenda.

### **TRAVAUX : M.GUILLY**

#### **PMR : Mairie**

Le Cabinet GIROUX, en charge du dossier, a analysé les différents devis reçus.

Les conclusions de M.GIROUX sont :

- Maçonnerie : la société SGRP est retenue. Le montant de son devis s'élève à 16 275,67€ TTC.
- Ferronnerie : l'entreprise Serrurerie de la Vallée est retenue. Le montant de son devis s'élève à 8 352€ TTC.

Les membres du conseil approuvent les montants de ces 2 devis à l'unanimité, qui sont les moins disants.

#### **Isolation de la Mairie**

Les travaux sont quasiment terminés. Il reste deux portes près de la cuisine à installer.

Le travail réalisé par la société PROMALU est satisfaisant.

M. LE BARS souhaite que l'on obscurcisse la fenêtre de la scène de la salle des fêtes.

#### **Gouttières de la Mairie et de la salle des fêtes**

Certaines gouttières de la Mairie sont en mauvais état et il est nécessaire de poser un système afin d'éviter que les feuilles des arbres y tombent et les bouchent.

Deux devis sont à étudier :

L'entreprise COLOU dont le montant du devis s'élève à 15 962,40€ TTC  
L'entreprise SGRP dont le montant du devis s'élève à 5 491,90€ TTC

Les membres du conseil retiennent à l'unanimité le devis le moins disant, celui de l'entreprise SGRP.

### **Réfection de voirie**

Les devis de l'entreprise JULIEN TP votés lors du précédent conseil ont été transmis. La commune est en attente de dates d'interventions.

### **Rue « Cavée de Houdan »**

La réfection des trottoirs est à prévoir. M.GUILLY souhaite que l'on organise une réunion de travaux afin de définir le périmètre du chantier. Ce sera l'occasion de faire un point complet et d'étudier les projets pour l'année 2016.

### **AVOCAT : NOTE D'HONORAIRES / ESTER EN JUSTICE**

Il convient de payer une note d'honoraires de conseil d'un montant de 6 630,88€. Cette affaire oppose la commune à un agent communal de la commune.

Pour payer cette facture, il convient de procéder à une décision modificative (DM 5) comme suit : prélever du budget en « sur équilibre » la somme nécessaire et l'affecter au compte 6226.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le montant et la décision modificative qui en découle.

M.PETIT s'abstient.

M. Le Maire rappelle que le budget en « sur équilibre » représente un montant de 126.000€. Cette somme a été économisée pendant l'année 2015 et n'a pas été dépensée.

## **CDG : CONVENTION CADRE ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG**

Afin de simplifier les procédures et permettre aux collectivités de pouvoir faire appel aux missions de conseils facultatives proposées par le Centre de Gestion, il est proposé d'adhérer, grâce à une convention cadre unique, aux services facultatifs dans les domaines de l'emploi, de la carrière et de la santé au travail. Cette adhésion est gratuite.

Si la commune a besoin de conseils, elle pourra présenter ses besoins. L'adhésion l'autorisera à travailler avec le CDG.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette adhésion.

## **FOND DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Cette dotation perçue par la commune existe au titre de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires. La compétence est exercée par le CC4V, les montants perçus seront par conséquent reversés à la communauté de communes des quatre vallées.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

## **FONCIER : ACQUISITION (SAFER)**

La commune souhaite acquérir deux parcelles situées rue des Remparts. Plusieurs projets sont en cours d'étude : réalisation d'équipements publics dans le cadre de l'opération « Cœur de Village », projet d'extension du verger conservatoire, implantation de ruches,...

Le montant de cette acquisition est de 68 900€.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette acquisition et son montant.

## **BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION**

La Bibliothèque de Coulombs, en partenariat avec la Bibliothèque de Néron, proposent aux élèves de deux classes des deux écoles

communales de découvrir la musique baroque sur tablette puis lors d'un concert autour du thème « Les Quatres saisons de Vivaldi ».  
Le budget total de cette manifestation est de 1.300€ pour les deux communes.

Le financement serait le suivant :

Conseil départemental : demande de subvention d'un montant de 650€

Commune de Coulombs : 325€

Commune de Néron : 325€

Il convient de solliciter le conseil départemental pour la demande de subvention.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le projet, son financement et la demande de subvention.

## **ILLUMINATION DU PORCHE**

La société COFELY INEO, entreprise agréée par le SDE 28, a réalisé des tests afin d'éclairer et mettre en valeur le porche de l'Abbaye.

Les membres du conseil souhaitent poursuivre la réflexion en sollicitant d'autres entreprises car les premiers montants annoncés sont trop chers.

## **FINANCES : DECISION MODIFICATIVE**

### **DM N°6 : Illumination de Noël**

Lors du précédent conseil, le choix de l'acquisition de rideaux pour l'illumination de la Mairie a été voté. Il convient pour honorer la facturation de procéder à une décision modificative comme suit : prélever du budget en « sur équilibre » le montant de 4.800€ et l'affecter au compte 2313 - projet 150006

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

### **DM N°7 : Accès PMR**

Le cabinet Giroux, en charge de ce dossier, présente une note d'honoraires d'un montant de 1.200€.



Il convient pour honorer la facturation de procéder à une décision modificative comme suit : prélever du budget en « sur équilibre » le montant de 1.200€ et l'affecter au compte 6226 honoraires.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

#### **DM N°8 : Projet « Cœur de Village »**

Le cabinet Giroux en charge de ce dossier présente une note d'honoraires d'un montant de 3.588€.

Il convient pour honorer cette facture de procéder à une décision modificative comme suit : prélever du budget en « sur équilibre » le montant de 3.588€ et l'affecter au compte 6226 honoraires.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

#### **FISCALITE : TAXES D'AMENAGEMENT**

L'article 90 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances prévoit deux exonérations facultatives de la taxe d'aménagement pour les locaux à usage artisanal et les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Les membres du conseil municipal, comme l'an passé, votent à l'unanimité l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme BENTO souhaite connaître les volontaires pour l'organisation du Noël des enfants qui aura lieu le samedi 5 décembre.

Pour les élections régionales des 6 et 13 décembre, Mme BENTO rappellent que les électeurs doivent se munir d'un document pour justifier leur identité.

M. Le BARS signale que la bordure de la rampe d'accès de la salle des fêtes est à refaire.

M.PETIT souhaite que l'on change la bâche qui protège la moto pompe.

Mme MONOT signale que les employés communaux ont entretenus les haies avenue de l'Abbaye. L'entretien de ses haies est à la charge de leur propriétaire respectif et non de la commune.

Mme MONOT signale que les éclairages publics avenue de l'Abbaye s'allument tôt et s'éteignent tard. Le problème viendrait du détecteur situé dans une armoire situé à l'ombre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller Départemental